ABDOUMI & CO

Société par Actions Simplifiée
Siège social : 16 rue Herbillon, 51000 – Châlons-en-Champagne.
Capital : 1.000,00 Euros
RCS de Châlons-en-Champagne : 953 527 280

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Du 28 Décembre 2024 à 17h

Le 28 Décembre 2024 à 15h, les associés de la société ABDOUMI & CO se sont réunis au 16 rue Herbillon, 51000 – Châlons-en-Champagne, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par le Président.

L'assemblée est présidée par M. ABDOUMI Mehdi Charles, Associé - Liquidateur de la SAS ABDOUMI & CO.

Sont présents :

1. M. ABDOUMI Mehdi Charles, disposant de 700 actions.
2. M. SOUALMIA Mehdi, disposant de 300 actions.

– Approbation des comptes de liquidation
– Répartition du solde de liquidation
– Constatation de la clôture des opérations de liquidation
– Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES DE LIQUIDATION

Les associés approuvent les opérations de liquidation ainsi que les comptes définitifs qui en résultent, faisant ressortir un **solde « Négatif » de (9.273,00)** euros.

DEUXIEME DECISION – REPARTITION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Les associés décident de prendre en compte le solde « Négatif » de liquidation s'élevant à **(9.273,00)** euros, étant précisé ici que le solde est insuffisant pour rembourser la totalité du capital social au prorata de son apport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CLOTURE DEFINITIVE DES OPERATIONS DE LIQUIDATION

Les associés donnent quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat. Ils constatent la fin des opérations de liquidation et prononce la clôture définitive de la liquidation. Par conséquent, la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Les associes donnent tous pouvoirs au porteur pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 28 Décembre 2024.

Signature des associés :

M. ABDOUMI Mehdi Charles
Associé majoritaire, Liquidateur



SOUALMIA Mehdi
Associé

